



Centre de Gestion  
de la Fonction  
Publique Territoriale

VILLE ??? (DEPARTEMENT)

## EXTRAIT des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

### DÉLIBÉRATION N° ???

#### CONSEILLERS :

En exercice : ??  
Présents : ??  
Absents R. : ?  
Absents NR. : ?  
Votants : ?

Le ?? mois 20 ?? à ?? heures le Conseil Communautaire d' ??? s'est réuni sous la Présidence de Monsieur ???, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs

Absents représentés : Mesdames et Messieurs

Absents non représentés : Mesdames et Messieurs

Madame ou Monsieur ??? a été désigné(e) comme secrétaire.

#### Objet : Mise à Disposition

#### Date d'affichage :

?? mois 20 ??

#### Vu

- le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-4-1.1,
- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,
- la circulaire NOR/INT/B/05/00105/C du 23 novembre 2005,
- la délibération n° ... du ... proposant le transfert de compétence ... à la Communauté de Communes ... à compter du ...
- l'avis favorable du comité technique paritaire rendu le ... et émis suite aux saisines des communes de ... et de la Communauté de Communes du ...
- le rapport de la commission « ressources humaines », des agents de la Communauté de Communes du ...

Monsieur le Président précise, que dans le cadre d'un transfert de compétence, les agents exerçant en totalité leurs fonctions dans un service transféré sont obligatoirement et automatiquement transférés à l'établissement public de coopération intercommunale.

Il informe que les cas des agents exerçant partiellement leurs activités dans un service transféré se règlent par convention entre les communes et l'établissement public de coopération intercommunale.

Par conséquent, après accord des collectivités concernées, avis du Comité Technique Paritaire, le Président propose au Conseil Communautaire d'une part, d'entériner le tableau annexé fixant les modalités du transfert des agents intéressés, et d'autre part, de demander aux collectivités d'origine de valider par délibération le tableau qui les concerne, et de les inviter à mettre à jour leur tableau des effectifs.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,  
Charge Monsieur le Président de signer la convention de mise à disposition de personnel avec la Commune de ...

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- La commune de ...,
- Trésorerie de ....

Fait et délibéré le jour, mois et an  
ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme, le Maire,

Pièces jointes :

Tableau des effectifs de la commune d'origine

Tableau des effectifs de la Communauté de Communes